



Association fondée en 1992.
Parrainée par Crestiano TOUCAS,
accordéoniste, compositeur, arrangeur

ECOLE DE MUSIQUE DE SOUILLAC

BULLETIN D'INSCRIPTION 2024 / 2025

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Date de naissance :

Nom et Prénom du représentant légal de l'élève mineur :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél : Adresse mail :

Droits d'inscription par famille	25 €
Eveil (Jardin et initiation musicale) <input type="checkbox"/> Marjolaine <input type="checkbox"/> Jessye
Découverte instrumentale
Parcours personnalisé ou diplômant (Cours individuel + formation musicale + une pratique collective) 1 ^{er} instrument : Professeur : Pratique collective :
Parcours personnalisé ou diplômant pour un <u>2^{ème} instrument</u> (Cours individuel + une 2 ^{ème} pratique collective) 2 ^{ème} Instrument : Professeur : 2 ^{ème} pratique collective :
Un atelier seul <u>ou</u> une chorale <u>ou</u> une pratique collective <u>ou</u> formation musicale <u>Nom de l'atelier</u> :
Un 2 ^{ème} atelier <u>ou</u> une 2 ^{ème} chorale <u>ou</u> une 2 ^{ème} pratique collective <u>ou</u> formation musicale <u>Nom de l'atelier</u> :
<u>TOTAL</u>

❖ **Y-a-t-il d'autres membres inscrits au sein de la famille ?** OUI NON

Si oui, merci de nous indiquer leurs noms et prénoms :

- | | |
|---------|---------|
| 1. | 4. |
| 2. | 5. |
| 3. | 6. |

❖ **Modalités de règlement** (cocher une case) :

Règlement par chèque bancaire (daté du jour de l'émission, à l'ordre de L'ECOLEDEMUSIQUEDE SOUILLAC) ou en espèces.

- En **1 fois** : encaissement mi-octobre 2024,
- En **3 fois** : encaissements mi-octobre 2024, mi-janvier 2025 et mi-avril 2025,
- En **10 fois** : encaissements tous les mois de mi-septembre 2024 à mi-juin 2025,
- En **12 fois** (pour les élèves pré-inscrits en juillet 2024) : encaissements tous les mois de mi-juillet 2024 à mi-juin 2025



Association fondée en 1992.
Parrainée par Crestiano TOUCAS,
accordéoniste, compositeur, arrangeur

Seules les inscriptions accompagnées de la totalité du règlement pourront être prises en compte. Toute inscription suppose l'engagement à suivre l'activité sur la totalité de l'année. Seuls les abandons notifiés à l'école par lettre recommandée parvenue avant le 17 octobre 2024 seront pris en considération. Passée cette date, tout démissionnaire reste redevable de sa cotisation en totalité (sauf cas exceptionnels, déménagement, longue maladie, accident...).

Les mineurs sont sous la responsabilité de leurs parents en dehors des temps de cours. Je donne mon consentement au recueil et au traitement des données me concernant.

Fait à.....le.....

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* »

Information RGPD : Les informations recueillies sur ce formulaire, sont enregistrées dans un fichier informatisé sous le contrôle de Rodolphe DI SABATINO, responsable du traitement, pour mener les actions de l'école de musique. Elles seront conservées pendant 5 ans et uniquement destinées à l'association. Conformément à la loi informatique et liberté, vous pouvez exercer votre droit d'accès aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le bureau de l'association.



Association fondée en 1992.
Parrainée par Crestiano TOUCAS,
accordéoniste, compositeur, arrangeur

FICHE D'ENGAGEMENT ET AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

domicilié(e) à l'adresse suivante :

Responsable légal (le cas échéant) de l'enfant (NOM et prénom) :

- Déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'école de musique et m'engage à en respecter les termes.
- M'engage à respecter le protocole sanitaire mis en place par l'établissement,
- Autorise
- N'autorise pas
- Autorise
- N'autorise pas
- Autorise
- N'autorise pas
- Autorise les responsables à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence.

} que moi-même ou mon enfant (le cas échéant) soit filmé ou photographié dans le cadre des activités de l'école de musique (diffusion presse, site internet de l'école, réseaux sociaux),

} mon enfant (le cas échéant) à participer aux éventuelles sorties organisées par l'école de musique,

} mon enfant (le cas échéant) à emprunter les moyens de transport collectifs dans le cadre des sorties organisées (minibus, covoiturage),

Signature :

CALENDRIER 2024 / 2025

DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE SOUILLAC

Début des cours le **lundi 9 septembre 2024**

- ❖ **Vacances de Toussaint** du samedi 19/10/2024 au soir au dimanche 03/11/2024
- ❖ **Vacances de Noël** du samedi 21/12/2024 au soir au dimanche 05/01/2025
- ❖ **Vacances d'Hiver** du samedi 15/02/2025 au soir au dimanche 02/03/2025
- ❖ **Vacances de printemps** du samedi 12/04/2025 au soir au dimanche 27/04/2025

Fin des cours le **samedi 28 juin 2025 au soir.**